

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

197^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 6 juin 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3955)

1. **Orientation budgétaire pour 2002.** – Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 3955).

MM. Alain Rodet,
Jean-Jacques Jégou,
Mme Hélène Mignon,
M. Gilbert Gantier,
Mme Nicole Bricq.

Clôture du débat.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.

Rappel au règlement (p. 3963)

MM. Maxime Gremetz, le président.

2. **Règlement définitif du budget de 1998 en nouvelle lecture et du budget de 1999 en deuxième lecture.** – Discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, de deux projets de loi (p. 3964).

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE (p. 3965)

MM. Gilbert Gantier,
Jean-Jacques Jégou,
Augustin Bonrepaux,
Michel Bouvard.

Clôture de la discussion générale commune.

Règlement définitif du budget de 1998

Article 13 (p. 3968)

Amendement n° 1 de la commission des finances : M. le rapporteur général, Mme la secrétaire d'Etat. – Adoption.

Adoption de l'article 13 modifié.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3968)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Règlement définitif du budget de 1999

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3968)

Article 1^{er} (p. 3968)

Amendement n° 1 de la commission des finances : M. le rapporteur général, Mme la secrétaire d'Etat. – Adoption.

Adoption de l'article 1^{er} modifié.

Article 8 et tableau G annexé (p. 3970)

Amendement n° 2 rectifié de la commission : M. le rapporteur général, Mme la secrétaire d'Etat. – Adoption.

Adoption de l'article 8 et du tableau G modifiés.

Article 13. – Adoption (p. 3975)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3975)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 3975).

4. **Dépôt de rapports** (p. 3975).

5. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3975).

6. **Dépôt d'un avis** (p. 3975).

7. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 3975).

8. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 3975).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures trente.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.
(*La séance, suspendue, est reprise à vingt et une heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation budgétaire pour 2002.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, dans le débat qui nous rassemble ce soir pour évoquer les perspectives budgétaires de l'année 2002, nous avons entendu pas mal de Cassandres, et même quelques jeteurs de sort. Cela dit, la confrontation des opinions sur les perspectives de croissance pour les dix-huit prochains mois éclaire utilement la préparation budgétaire de 2002, même si la règle de l'annualité peut limiter l'intérêt de l'exercice.

Regardons les faits.

Depuis quatre ans, nos performances économiques ont permis à notre pays de retrouver une santé et une vitalité qui lui ont fait très longtemps défaut. Ces performances ont été enregistrées, notamment en matière de croissance et d'emploi, avec une très faible hausse des prix mais avec des taux d'intérêt réels, certes modestes, mais positifs, ce qui a fortement tranché avec la période dite des Trente Glorieuses, où la croissance allait de pair avec une hausse des prix importante, une très forte dévalorisation de l'épargne, particulièrement de l'épargne populaire, un endettement croissant et une forte détérioration de l'environnement.

De ce point de vue, les quatre années que nous venons de vivre sont relativement singulières et doivent être jugées à cette aune.

Ces résultats positifs et probants ont été obtenus dans une période au début de laquelle l'ancien gouvernement et l'ancienne majorité parlementaire envisageaient, il faut le rappeler, sur la foi d'une étude de la direction de la prévision de Bercy, une médication de choc, en appelant, tel le médecin de Molière, à une forte purge. Vous connaissez la formule de Thomas Diafoirus : « *Primea seignare, ensuite purgare* », d'abord saigner, ensuite purger !

M. Jean-Jacques Jégou. Encore ? Nous venons de dîner !

M. Alain Rodet. Les quatre années qui viennent de s'écouler n'ont pas été pour autant calmes, tranquilles, sans risques pour l'économie internationale. Chacun a en mémoire les sombres prévisions de certains, dont M. Auberger et M. Jégou, lors du déclenchement de la crise asiatique. On se souvient des craintes que firent naître chez les mêmes la crise russe puis les crises mexicaine et sud-américaine. L'année 2000 fut quant à elle fortement marquée à la fois par la violente correction des marchés boursiers des nouvelles technologies et par le choc pétrolier.

A chacune de ces crises, il s'est donc trouvé des guetteurs, voire des prophètes, pour prédire le pire à notre économie et au budget de la nation. Cela n'a pas empêché notre taux de croissance de rester durant ces quatre années supérieur à 3 %. Comme le reconnaît le dicton, une pendule arrêtée a raison deux fois par jour, mais elle ne donne pas l'heure juste pour autant. (*Sourires.*)

Aujourd'hui, les Cassandres dont j'ai parlé trouvent une excellente occasion d'exercer leur talent. Ainsi, le ralentissement de l'économie américaine pourrait venir à point nommé pour rendre un peu plus réalistes leurs sombres prévisions. Certes, les indicateurs de l'économie américaine révèlent un tassement sensible de l'activité économique, mais il faut accueillir avec précaution les chiffres, les bons comme les médiocres. On vient d'apprendre que, au mois de mai, le chômage américain était reparti à la baisse, et les décisions du président de la FED, M. Greenspan, dont tous les experts s'accordent à dire qu'elles sont bien orientées, ne produiront réellement leurs effets qu'au milieu du second semestre, ce qui risque d'apporter un nouveau démenti aux sombres prédictions de certains.

Tenons-nous-en, pour ce qui nous concerne, aux plus mauvais augures : les responsables du bulletin de l'Union des industries métallurgiques et minières, la plus importante fédération patronale, qui ne ménage jamais les gouvernements de gauche, n'ont-ils pas dû reconnaître ces réalités et ces évolutions ?

A l'évidence, les choix macro-économiques du Gouvernement et les décisions budgétaires et fiscales votées par la majorité de notre assemblée ont rendu possible un solide climat de confiance que nous envient aujourd'hui nombre de pays de l'OCDE, à commencer par les Etats-Unis de George Walker Bush Jr et l'Italie de Silvio Berlusconi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme Nicole Bricq. Quelle horreur ! Ne dites pas de gros mots !

M. Philippe Auberger. Attendez donc : ils n'ont pas encore eu le temps de gouverner !

M. Alain Rodet. Le maintien de la confiance, la somme des efforts convergents pour garder notre économie sur la voie du développement durable n'empêchent certes pas le Gouvernement, et la majorité avec lui, d'être vigilant et prudent. Mais, ici comme ailleurs, nous pouvons dire, au nom de la majorité et tout en soutenant le Gouvernement, que l'espoir, pour nous, n'a jamais éliminé l'anxiété. Et la réciprocité est vraie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, notre porte-parole Pierre Méhaignerie a donné la position du groupe UDF dans ce débat d'orientation budgétaire.

Pour ma part, je reviendrai sur l'audition du ministre Laurent Fabius par la commission des finances, mercredi dernier : un parfum de morosité – nombre d'orateurs siégeant sur les bancs de l'opposition l'ont déjà dit –, teinté de fatalisme, tel était l'esprit apparent de son intervention.

En sortant de la réunion de la commission, j'aurais souhaité poser au ministre, qui, je suppose, a des choses importantes à faire l'empêchant d'être parmi nous ce soir, la question suivante : où est le vrai Fabius ? Est-ce celui qui, alors président de l'Assemblée nationale, créa la MEC, la mission d'évaluation et de contrôle, dont nos collègues ont parlé à plusieurs reprises ? Est-ce le ministre flamboyant que nous connaissons depuis sa nomination ? Est-ce celui qui est venu présenter les orientations décevantes pour 2002, ou le ministre de la conférence de presse du lendemain, pourfendant les ministres dépensiers ? Et pendant ce débat, après avoir entendu un discours nettement plus précis, comme l'a relevé Pierre Méhaignerie tout à l'heure, émanant certainement d'un autre Laurent Fabius, que pouvons-nous penser : s'agit-il du Dr Jekyll ou de Mr Hyde ?

Certes, la période est complexe. Moins d'un an avant de grandes échéances électorales, on voit bien que, des orientations aux réalisations, le débat d'orientation budgétaire sert de paravent, masquant une politique au fil de l'eau qui n'a pas vraiment de consistance.

La rigidité du budget est telle qu'elle nous expose à une fragilité accrue et, en cas de retournement de conjoncture ou même seulement de ralentissement, ce à quoi nous nous attendons sur tous ces bancs, nous ne nous en sortirons qu'à coups de gels de crédits et de prélèvements sur nos capacités d'investissement, ce que vous pratiquez depuis quatre ans déjà.

En fait, nous savons tous aujourd'hui, chacun à notre place, combien ces quelques heures sont inutiles : nous réalisons des figures imposées qui n'apportent rien dans un débat budgétaire qui n'a pas de clarté suffisante.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Et c'est à ce moment que j'arrive ! (*Sourires.*)

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le président de la commission, je vous salue.

Pourtant, ce ne sont pas les sujets de débat, de réforme ou d'inquiétude qui manquent. Je m'en tiendrai pour ma part, madame la secrétaire d'État, à la fonction publique, qui tient dans notre budget la place considérable qu'on sait.

Lorsque la majorité plurielle est venue au pouvoir il y a quatre ans, le budget de la fonction publique – rémunérations, pensions et charges – s'élevait à quelque 594,4 milliards de francs. Deux ans plus tard, ce budget avait déjà augmenté de plus de 60 milliards de francs, passant ainsi à 655 milliards, soit 10 % d'augmentation en deux ans !

Or, dans le projet de loi de finances pour 2000 et dans celui pour 2001, si nous n'avons que des montants prévisionnels qui englobent la totalité des dépenses du titre III, les chiffres augurent déjà d'une augmentation significative et non maîtrisée des dépenses de personnel. L'exécution de 2000 et 2001 montrera certainement la même dérive – environ 10 % –, à laquelle il faudra ajouter les accords salariaux passés qui finissent de s'appliquer et la création de postes de l'année 2001, en plus des régularisations et des titularisations.

Il est donc à peu près certain que nous arriverons en exécution à bien plus de 700 milliards de francs, soit près de 40 % du budget de la nation.

Madame la secrétaire d'État, ce surplus de dépenses a jusqu'à ce jour été financé en totalité – beaucoup de nos collègues l'ont dit, y compris sur les bancs de la majorité plurielle – par la croissance. Mais aujourd'hui, comment allez-vous financer tout cela, compte tenu de l'élément nouveau qui nous préoccupe tous, à savoir le ralentissement de la croissance ? Ce ralentissement nous met dans une impasse et devrait nous conduire à reconnaître l'absence totale de gestion de notre fonction publique, que souligne d'ailleurs le très cruel rapport de la Cour des comptes.

Concernant la police nationale, l'exemple de la MEC, l'outil créé par Laurent Fabius, est le plus frappant. On nous reproche souvent de vouloir à la fois une diminution des dépenses et toujours plus de policiers et d'infirmières. Mais tous ceux qui ont travaillé à la MEC – qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition – sous la direction d'Augustin Bonrepaux, de Jean-Pierre Delalande et de notre rapporteur général, Didier Migaud, ont dénoncé l'absence d'administration de la police, l'absence de mission, de motivation et de stratégie.

Le même constat, et cela est encore plus grave, a été fait pour les COTOREP, ô combien importantes dans la vie quotidienne des Français : leur inefficacité flagrante a été reconnue par tous les participants à la mission de contrôle.

S'agissant du premier exemple que je viens de citer, il ne s'agit pas d'avoir « plus de policiers », mais « mieux de policiers » ! N'oublions pas que notre pays est celui de l'Union européenne qui compte le plus grand nombre de policiers mais où le fonctionnement de la police est le moins satisfaisant.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Jean-Jacques Jégou. Il ne s'agit pas de taper sur les fonctionnaires, comme on accuse souvent l'opposition de le faire. Je reste convaincu que les fonctionnaires eux-mêmes ont soif de formation, d'efficacité et de reconnaissance d'un travail bien fait et apprécié de nos concitoyens.

M. Michel Bouvard. Assurément !

M. Jean-Jacques Jégou. Ce n'est pas l'État qui est malade de ses fonctionnaires, mais les fonctionnaires qui sont malades de leur État.

Je ne suis pas seul à dire que la fonction publique n'est pas gérée. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur la fonction publique fait un constat cruel de l'absence de gestion au cours de ces dernières années, et plusieurs ministères sont étudiés à la loupe.

A Bercy, par exemple, madame la secrétaire d'Etat, les très officieux mais néanmoins très connus mécanismes de primes deviennent pénalisants. Non seulement les primes ne sont pas soumises à l'impôt – je sais que vous y avez remédié ou que vous allez le faire – mais elles créent des tensions hiérarchiques et finissent par nuire au bon déroulement du travail.

Le pire, bien sûr, vient du ministère de l'éducation nationale. C'est, par excellence, le ministère qui ne peut pas être géré, puisque l'on ne connaît même pas ses effectifs ! En effet, dans plus d'une académie, les magistrats de la Cour des comptes ne sont jamais parvenus à connaître le nombre de fonctionnaires employés. Pire encore : des professeurs n'ont pas de classe et des élèves n'ont pas de professeurs ! Dans ce ministère, les concepts d'efficacité et de mobilité n'ont pas cours.

Cette situation n'est plaisante pour personne, ni pour les parlementaires, quelle que soit leur place dans cet hémicycle, soucieux d'une dépense maîtrisée et efficace, ni pour les fonctionnaires eux-mêmes, ni, surtout, pour les Français, qu'ils soient utilisateurs des services publics ou contribuables.

A ces éléments, il faut en ajouter au moins deux autres.

Premièrement, les fonctionnaires embauchés en masse à l'époque du Président Pompidou commenceront à partir en retraite dans peu de temps. Cela va entraîner des dépenses de pensions dont l'Etat n'a pas le premier franc. Et pour cause : je vous rappelle, mes chers collègues, que l'Etat est le seul organisme à ne pas provisionner les charges de retraites à venir. Et bien sûr, s'agissant de cette génération, les projections budgétaires sont explosives.

Un autre élément incontournable sera visible plus rapidement encore : il s'agit de l'application des 35 heures dans la fonction publique. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point, madame la secrétaire d'Etat ? Les 35 heures seront-elles appliquées, oui ou non, et dans quel délai ? Vous pourrez certes redéployer une partie de la fonction publique – encore faudrait-il la gérer – mais est-ce bien là votre volonté et votre désir ?

Seule la fonction publique hospitalière aura, de façon certaine, à procéder à des embauches, nombre de nos collègues l'ont dit, pour un coût de 15 à 20 milliards, car les malades, eux, ne sont pas passés aux 35 heures. Décidément, Martine Aubry a bien fait de partir à Lille ; elle sera ainsi à bonne distance quand la bombe qu'elle a soigneusement amorcée explosera, ce qui ne saurait tarder...

Mme Nicole Bricq. Terroriste !

M. Jean-Jacques Jégou. Dans un domaine qui mobilisera bientôt plus de 40 % des dépenses de l'Etat, vous faites preuve d'une totale absence de volonté, alors qu'il serait indispensable d'en avoir pour assurer l'avenir de notre pays dans une Europe où nos partenaires ont déjà, pour la plupart, effectué cette mutation.

Mais le plus grave, c'est que le Premier ministre, vous-même, madame la secrétaire d'Etat, et la partie responsable de la majorité plurielle ont parfaitement conscience de cette situation, j'en suis convaincu. Vous n'assumez pas cette responsabilité qui est la vôtre, et, le moment venu, les Français le jugeront sévèrement. (*Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, remplaçant notre collègue Gérard Bapt dans ce débat, j'espère ne pas trahir sa pensée.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais une étape attendue de la discussion parlementaire sur les orientations économiques et les finances publiques de notre pays. Il s'inscrit bien entendu dans le cadre de nos engagements européens, définis dès 1997, et du programme pluriannuel des finances publiques pour 2001-2003, arrêté l'an dernier et participant lui-même d'une stratégie de croissance durable.

A cet égard, il faut souligner qu'en trois ans le taux de croissance effective a rattrapé le taux de croissance potentielle, qui lui était supérieur depuis 1993. L'économie française a résorbé son retard de croissance, qui était évalué à trois points de PIB en 1997, grâce à la forte progression de la demande intérieure, voulue par le Gouvernement et la majorité. Malgré la flambée du prix du pétrole, la croissance s'est élevée à 3,2 % en 2000.

Pour 2001 et 2002, il est clair que le ralentissement de l'économie américaine pèsera sur le rythme de nos exportations. Il est très souhaitable, dans ce contexte, d'utiliser le levier des taux du crédit pour inciter à l'investissement, alors que nous sommes dans une phase de déstockage, conséquence de l'incertitude ambiante.

Il est clair, aussi, que la demande intérieure française devrait constituer encore le socle de croissance solide que nous avons connu depuis trois ans. L'effort budgétaire doit par conséquent être concentré au service de tout ce qui peut entretenir une croissance qui nous a placés dans le peloton de tête, faisant de notre économie un des moteurs de la croissance en Europe.

Deux ressorts fondamentaux ont provoqué le réveil de la demande intérieure : l'amélioration de l'emploi et celle du pouvoir d'achat des familles et des catégories les plus modestes. Dans cette courte intervention, je mettrai l'accent sur chacun de ces deux facteurs.

Premièrement, pour évaluer sérieusement l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, il faut, bien entendu, faire abstraction de la hausse de la consommation imputable au solde positif de l'évolution de l'emploi, c'est-à-dire du pouvoir d'achat généré par les 1,5 million d'emplois créés depuis 1997.

L'examen du « surplus distribuable » permet d'évaluer la rémunération du capital et celle du travail. Ce surplus représente, depuis trois ans, un peu moins d'un point de produit intérieur brut. Sa répartition s'effectue davantage au profit du travail que du capital : grâce aux baisses d'impôts, en 2001 et 2002, 80 % du surplus disponible ira à la rémunération du travail, justifiant la politique gouvernementale qui répond à la volonté sociale de la majorité plurielle.

Deuxièmement, la demande intérieure est plus dynamique en France qu'en Allemagne ou en Italie, parce qu'elle est portée par des créations d'emplois plus nombreuses. Mais le ralentissement de la croissance, même modéré, aura à l'évidence un effet d'entraînement à la baisse sur les créations d'emplois. Il importe donc de favoriser dans tous les cas, notamment au niveau local, dans les territoires, toutes les occasions de créations d'emplois, de lutte contre l'exclusion, de développement local durable.

Les politiques publiques pour l'emploi doivent s'adapter à cette nouvelle donne, qui est aussi devenue, depuis Amsterdam, la nouvelle donne européenne. Pour y faire face, nos administrations extérieures du travail et de l'emploi, ainsi que les acteurs locaux, doivent disposer de moyens suffisants, qu'il s'agisse des contrats aidés – CES, CEC et SIFE – ou des capacités à accompagner les structures locales comme les bassins d'emplois et les entreprises d'insertion, ou encore les porteurs de projets innovants.

M. Bapt, traduisant le sentiment très fort de beaucoup d'entre nous, a écrit il y a quelques mois à M. le ministre de l'économie, pour lui proposer un redéploiement des crédits, dans le budget du ministère de l'emploi et de la solidarité, au profit des contrats aidés. Il s'agit de renverser la tendance à la stagnation, voire à la baisse, constatée depuis quelques années sur le chapitre 44-79, intitulé « Promotion de l'emploi », dont les crédits sont passés de 100 millions de francs en 1998 à 85 millions de francs par an depuis lors.

Cela s'est traduit par exemple, en Haute-Garonne, par une diminution de 40 % de l'enveloppe déconcentrée de 1999, puis par sa stagnation. Il s'agit pourtant de l'action territorialisée pour l'emploi : accompagnement à la création d'entreprise, fonctionnement des bassins d'emplois, dispositif « défi pour l'emploi » et groupements d'employeurs.

A l'heure de la nécessaire territorialisation et de la mise en place des pays et de leurs conseils de développement, il est important que la recommandation de la commission des finances à propos de l'article 44-79, votée deux années de suite, soit prise en considération dans la préparation du budget de 2002.

Dans un article paru dans un quotidien du soir, M. le ministre de l'économie a écrit qu'il fallait rendre les services de l'Etat plus réactifs en s'appuyant sur une conception plus efficace de la dépense publique.

M. Michel Bouvard. Très bien !

Mme Hélène Mignon. M. Bapt a eu récemment l'occasion, en allant étudier sur place et sur pièces le fonctionnement d'une direction départementale du travail, de constater combien les mandats de crédits, concentrés sur les mois de mai à novembre, n'étaient pas mobilisables pour une gestion souple et adaptée aux besoins du terrain.

M. Michel Bouvard. C'est malheureusement le cas partout !

Mme Hélène Mignon. Il faudrait, selon lui, améliorer la façon dont les crédits sont mis à disposition des services déconcentrés pour leur permettre d'être plus efficaces dans leur action de promotion de l'emploi et d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Est-il normal qu'au mois de mai les directions départementales du travail et de l'emploi n'aient pas encore notification des enveloppes mises à leur disposition ? Est-il normal que certaines directions départementales du travail consacrent près des quatre cinquièmes de leurs crédits aux CEC et aux CES ?

Voilà, madame la secrétaire d'Etat, une contribution qui s'inscrit dans le cadre du soutien apporté par le groupe socialiste aux orientations budgétaires que vous avez proposées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, répondant à la demande d'un certain nombre de députés, soucieux que le Parlement soit plus étroitement associé à la préparation du budget, M. Alain Juppé, Premier ministre, et M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, ont institué, en 1996, un débat d'orientation budgétaire, qui se tient traditionnellement au mois de juin. Il est censé, comme son nom l'indique, faire connaître au Parlement les grandes orientations prévues par le Gouvernement pour le budget de l'année suivante, lui permettre d'en débattre, et même, le cas échéant, de les infléchir.

Ce n'est pas, en effet, au mois de septembre, lorsque le budget a été adopté en conseil des ministres et qu'il est présenté à notre commission des finances, que cela est possible. Non seulement les grandes masses du budget sont alors arrêtées, mais aussi les moindres détails de chaque chapitre sont répertoriés dans des « bleus » dont l'encre est déjà sèche. Malgré le débat budgétaire qui est ensuite organisé ici pendant plusieurs semaines avant de se poursuivre au Sénat, notre marge de manœuvre est donc des plus réduite et nous ne pouvons modifier le budget que d'une façon tout à fait marginale.

Il était donc sain et démocratique d'organiser ce débat d'orientation budgétaire, que vous n'avez sans doute pas osé supprimer de notre calendrier, mais qui est malheureusement devenu, par votre volonté, une sorte d'exercice de style sans aucune portée politique ou financière, il faut bien le reconnaître.

Ainsi avons-nous disposé, le mois dernier, d'un « rapport déposé par le Gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire » ; ainsi avons-nous eu l'honneur de recevoir, en commission des finances, le 30 mai dernier, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et vous-même, madame la secrétaire d'Etat au budget.

Mais, permettez-moi de vous le dire, les textes dont nous avons ainsi pris connaissance et les déclarations que nous avons entendues nous ont paru relever surtout d'un exercice d'autosatisfaction et d'autojustification quelque peu surréaliste, sans rapport avec les difficultés de l'heure.

A vous entendre et à vous lire, l'emploi va on ne peut mieux, le pouvoir d'achat des ménages continue à croître de près de 3 % par an. Les prélèvements obligatoires devraient certes, en principe, grimper à 46,7 % – un record ! – mais il se trouve que, grâce aux « mesures nouvelles » que vous prévoyez, ils seraient ramenés à 44,5 % en 2002. Le poids de la dette dans le PIB, qui avait atteint un sommet en 1998, sous votre règne poursuivrait sa lente décréue, etc. Bref, tout va bien à bord.

Mais n'oublions pas que nous sommes en année préélectorale et qu'il ne faut surtout pas affoler l'opinion. Votre héritage risque d'être lourd. Peu importe : ou bien vous vous succéderez à vous-mêmes, et vous vous en arrangerez, le moment venu, ou bien, comme il est probable – et souhaitable, de mon point de vue –,...

Mme Nicole Bricq. Vous pouvez toujours rêver !

M. Gilbert Gantier. ... l'actuelle opposition reviendra au pouvoir dans un an et ce sera à elle de réparer les pots cassés. Cela me rappelle l'année 1992, qui était, elle aussi, une année préélectorale, et son budget catastrophique, avec un déficit affiché de 340 milliards, que nous avait laissé le gouvernement socialiste de l'époque.

Parlons du déficit, justement. L'an dernier, seul le Portugal a obtenu un plus mauvais résultat que nous. Le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, la Finlande, les

Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande ont tous enregistré des excédents, qui pouvaient atteindre dans certains cas 4 % du PIB. Rien d'exceptionnel à cela : en période de croissance, les comptes se doivent d'être équilibrés. Ce n'est pas de l'ultra-libéralisme mais une bonne règle keynésienne, que le Gouvernement ferait bien d'appliquer, car le déficit reste vissé, en France, à 187 milliards, ce qui n'est pas rien.

Pour 2002, le pire est à craindre. En effet, les factures impayées s'accumulent : emplois-jeunes, CMU, allocation personnalisée d'autonomie, et surtout, ne l'oublions pas, 35 heures.

Mme Hélène Mignon. Que des bonnes mesures !

M. Gilbert Gantier. La réduction du temps de travail – géniale invention du socialisme à la française, dont l'équivalent n'existe dans aucun autre pays – coûtera en effet, cette année, plus de 100 milliards aux contribuables français, soit environ un tiers de l'impôt sur le revenu, et, l'année prochaine, la facture devrait dépasser 120 milliards. Bien que les syndicats comme le patronat y soient tout à fait hostiles, les régimes sociaux seraient, dit-on, mis à contribution pour participer au règlement d'une addition qui ne leur incombe en rien. Si la sécurité sociale, après des années de déficits comblés par le contribuable, se trouve en excédent, il est inadmissible de piocher dans sa caisse pour financer les aventureuses politiques socialistes ; il conviendrait plutôt de diminuer les cotisations sociales, ce qui serait excellent pour le niveau de vie des assurés comme pour la productivité nationale.

L'équation budgétaire de l'année prochaine sera d'autant plus délicate à résoudre que la croissance se fait plus discrète, alors que le Gouvernement la croyait éternelle.

Et, sur ce sujet comme sur d'autres, il serait bon de rétablir la vérité : la France socialiste n'est pas le champion de la croissance que l'on prétend. En effet, l'année dernière, la Belgique, l'Autriche, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas ont fait mieux que nous. Les Etats-Unis eux-mêmes, que l'on nous dit proches de la récession, ont connu, au premier trimestre de cette année, un taux de croissance de 1,4 %, contre 0,4 % seulement en France !

Notre pays, en outre, investit peu et, au sein de l'OCDE, il est loin de compter parmi les plus compétitifs : d'après le troisième rapport de l'International Institute for Management, la France se situe au vingt-cinquième rang pour la compétitivité, loin derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et même l'Espagne. Elle a ainsi perdu, au profit du Royaume-Uni, la place de quatrième puissance économique du monde qu'elle occupait depuis de nombreuses années, et se trouve reléguée au cinquième rang.

Enfin, pour ce qui est du PIB par habitant, selon les statistiques de l'Union européenne, la France se situe au dixième rang sur quinze pays.

C'est sans aucun plaisir que nous prenons connaissance de ces statistiques, cela va de soi, mais nous ne pouvons que nous inquiéter, devant ces faits, des déclarations lénifiantes du ministre : il nous a déclaré, en commission des finances, que la France était « moins exposée » que nos partenaires aux effets de la récession américaine, que le budget pour 2002 prévoyait une « évolution maîtrisée » des dépenses publiques, ainsi qu'un « rééquilibrage entre revenus du travail et revenus du capital ».

Les chiffres sont têtus ; ils nous montrent que la France, au contraire, est à la traîne en matière de croissance, d'investissements, de niveau de vie, d'équilibre

budgétaire. Nous espérons franchement mieux de ce débat d'orientation budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous l'applaudissez alors qu'il a confondu un trimestre et une année !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, depuis quatre ans, le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont fait la preuve par neuf que la cohérence économique et la justice sociale ne s'excluent pas mutuellement. La politique budgétaire conduite depuis 1997 a fait ses preuves : soutien de la croissance, de l'emploi, du pouvoir d'achat et des réformes sociales – couverture maladie universelle, 35 heures, emplois-jeunes, allocation de perte d'autonomie, réforme de l'APL –, associé à une baisse des impôts, ce qui est une forme de redistribution au bénéfice des ménages les plus modestes. Au demeurant, l'opposition a d'abord vivement combattu les réformes sociales dont je viens de parler, mais elle ne semble plus les remettre en cause ; j'ai lu, par exemple, que, dans le cadre d'une réflexion sur la réforme de l'Etat, un membre d'un parti de l'opposition – le RPR, pour ne pas le citer – disait, à propos des emplois-jeunes : « On ne tire pas sur le Père Noël ! »

M. Philippe Auberger. Mme Bricq a des comptes à régler avec le RPR, en particulier avec M. Copé !...

Mme Nicole Bricq. Dans ce débat d'orientation budgétaire, l'opposition fait trois griefs au Gouvernement, madame la secrétaire d'Etat.

Premier grief, elle vous reproche de surestimer le potentiel de croissance, mais elle se garde bien de donner son hypothèse de travail. Vous en avez choisi une, par définition aléatoire : vous misez sur l'effet positif des baisses d'impôts à venir et de la prime pour l'emploi, en septembre, pour soutenir la demande intérieure en cas de contraction sérieuse de la croissance européenne et mondiale.

M. Philippe Auberger. Aux grands maux les grands remèdes !

Mme Nicole Bricq. Est-ce irréaliste ? Je ne le pense pas, même si l'exercice est difficile dans le triangle constitué par le soutien à la croissance, le financement des priorités sociales et la baisse des déficits.

Deuxième grief, plus classique, que l'on a entendu à plusieurs reprises, cette après-midi, vous seriez des cigales, vous dépenseriez en laissant la facture aux autres. Mais, si j'ai bien compris, la loi de finances pour 2002 aura précisément l'ambition de financer les réformes, contrairement à ce qui avait été fait lors de la précédente législature. Dois-je rappeler à l'opposition qu'elle a voté en toute hâte, avant la dissolution, la prestation spécifique dépendance...

M. Michel Bouvard. Nous ne savions pas qu'il y aurait une dissolution !

Mme Nicole Bricq. Certes, mais la PSD n'était pas financée correctement, elle a entraîné de nombreuses inégalités d'un département à l'autre et il nous a fallu la transformer en allocation d'autonomie !

M. Michel Bouvard. Financée comment ?

Mme Nicole Bricq. Sans doute faudra-t-il faire appel à la fois aux collectivités locales et à la sécurité sociale. Mais est-ce choquant, sur le principe, dès lors qu'il s'agit de solidarité nationale ?

En revanche, le développement de la tuyauterie du budget de l'Etat vers les budgets des collectivités locales et de la sécurité sociale repose le problème de la lecture des comptes publics consolidés, qui suscite une fois encore les observations de la Cour des comptes. Si l'on veut donner tout son sens à la réforme de la procédure budgétaire engagée ici, il faut faire en sorte que la lecture des comptes publics soit facilitée, pour nous, parlementaires comme pour le public.

Le troisième grief qui vous est fait, c'est de ne pas conduire la réforme de l'Etat.

M. Philippe Auberger. Exactement !

Mme Nicole Bricq. Que je sache, mesdames, messieurs de l'opposition, vous n'avez pas été très vaillants pour défendre les réformes envisagées dans le passé du ministère des finances, qu'il s'agisse de l'éducation nationale, de la carte judiciaire ou des redéploiements de gendarmerie et de police. J'ai pourtant lu, toujours dans ce document de réflexion d'un parti d'opposition, que M. Sarkozy admettait que la réforme de l'Etat aurait forcément un coût, au moins au démarrage !

Pour terminer, j'évoquerai la fiscalité écologique, sur laquelle notre rapporteur général s'est exprimé dans un quotidien économique du matin. Selon lui, nous devons trouver collectivement un dispositif « efficace, pragmatique et intelligent ».

M. Philippe Auberger. C'est la quadrature du cercle !

Mme Nicole Bricq. Jusqu'ici, tout va bien, mais ces nobles ambitions ne doivent pas aboutir au bricolage auquel nous avons assisté l'année dernière (*Exclamations sur les bans du groupe du Rassemblement pour la République*), même si, je le reconnais, tout le monde y avait une part de responsabilité, avec, d'un côté, un certain dogmatisme, qui nous avait amenés à créer un dispositif franco-français à tout prix et à toute vitesse, alors que la France aurait pu, à partir de 1999, porter le débat au niveau pertinent, celui de l'Union européenne ; et, de l'autre côté, la volonté d'alimenter le FOREC, tuyau funeste qu'il faudrait débrancher. Pourtant, je crois à une fiscalité moderne où des taxations reflétant le coût environnemental des produits permettront de réduire d'autres impôts dans le cadre d'une réforme fiscale sans incidence sur les revenus.

M. Philippe Auberger. La fiscalité écologique n'assure pas des ressources pérennes !

Mme Nicole Bricq. Monsieur Auberger, il n'y a pas que moi qui le dise.

M. le président. Poursuivez, madame Bricq.

Mme Nicole Bricq. J'ai lu les études de l'OCDE, qui ne passe pas pour être forcément du côté des forces progressistes mais qui reconnaît que ce débat doit avoir lieu.

La fiscalité écologique figure en effet parmi les instruments permettant que les prix reflètent les coûts de production, mais aussi les dégâts écologiques occasionnés. Nous devons nous mettre d'accord sur les modalités de ce dispositif. Mais il faut aller de l'avant, sinon tous les discours sur l'effet de serre et la maîtrise de l'énergie seront vains. Nous avons quelques mois pour le faire et je souhaite que nous y arrivions avant la fin de cette année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger. Il n'est plus nécessaire d'espérer pour entreprendre.

M. le président. Le débat est clos.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, je souhaite remercier M. le rapporteur général, mais aussi l'ensemble des intervenants. Je salue la majorité plurielle pour sa contribution et le degré d'exigence qu'elle a exprimé dans la perspective de nos travaux de l'automne prochain. Dans mes réponses, j'essaierai de mettre en exergue les choix fondamentaux de la majorité, d'indiquer en quoi ils ont déjà produit de très bons résultats, et surtout d'expliquer pourquoi, de mon point de vue, il serait hasardeux, voire irresponsable, de passer aux potions amères que certains, sur les bancs de l'opposition, ont pu réclamer.

Didier Migaud a souligné, dans son discours très équilibré, que la période était marquée par les incertitudes – sur l'évolution de l'économie américaine et les prix pétroliers – qui incitent à une certaine prudence. Il a insisté sur notre volonté d'inscrire notre action, en particulier notre politique budgétaire, dans le moyen terme. Didier Migaud a raison : nous tiendrons le cap, en étant vigilants mais confiants – pour reprendre une formule qui a déjà été utilisée.

C'est dans cet esprit que je soulignerai l'importance de ce qu'a dit Gérard Charasse. Notre volonté, et notre force, a été de refuser de faire de notre économie la variable d'ajustement de l'économie mondiale. Pour cela, nous avons travaillé sur le temps de la législature. Nous avons redonné la confiance tant aux ménages qu'aux entreprises. Notre priorité était la réduction du chômage et, sur ce point essentiel, nous avons tenu nos engagements, même si chacun reconnaît qu'il reste encore énormément à faire dans ce domaine.

M. Auberger, mais je crois qu'il n'est pas là...

M. Philippe Auberger. Je suis là, madame la secrétaire d'Etat : vous devriez porter des lunettes !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. J'y songerai.

Vous avez qualifié le débat d'orientation budgétaire de « catéchisme ». Je n'ose imaginer que ce mot puisse, dans votre bouche, avoir la moindre connotation négative, mais il est vrai que la posture que vous avez adoptée de manière imperturbable depuis quatre ans a révélé le côté mystique, voire religieux, des propos que vous tenez.

Peut-être ai-je besoin de lunettes mais, de votre côté, vous avez certainement été frappé de surdité ! Car vous avez déclaré tout à l'heure que le Gouvernement n'était nullement conscient du ralentissement en cours puisque celui-ci ne figurait ni dans les documents que nous vous avons présentés à l'Assemblée nationale ni dans le discours qu'a tenu devant vous Laurent Fabius il y a quelques heures.

Qu'est-ce qui serait déraisonnable ? De changer tout de suite, sur la base des résultats d'un trimestre, nos hypothèses de croissance et de recettes pour l'année 2001 ? Ou d'attendre de disposer au moins des résultats d'un semestre pour faire, comme chaque année, la révision des hypothèses de croissance et de recettes fiscales qui nous permettent de préparer le budget de l'année suivante ?

Comme on l'a dit, depuis 1997, il ne s'est pas passé d'année sans que nous ne subissions de choc externe : par exemple en 1999, ce fut le Brésil et, en 2000, le pétrole. Or nous nous sommes bien trouvés d'avoir malgré tout maintenu le cap de notre politique économique.

S'agissant des recettes, que montrent les encaissements, que vous pouvez analyser, comme nous, dans le cadre des situations mensuelles budgétaires ? Que nous avons baissé les impôts ; c'est visible pour la TVA comme pour la TIPP. Que nous sommes plutôt en ligne avec les prévisions du projet de loi de finances pour 2001. Et enfin que, cette année, si aléa il doit y avoir, il sera plutôt à la baisse. Par conséquent, il n'y a pas de cagnotte à attendre et il n'y a pas non plus lieu de préparer dès à présent un collectif budgétaire, comme vous nous y avez invités. A moins de biaiser les hypothèses pour faire réapparaître au semestre suivant une nouvelle cagnotte. Mais nous connaissons la suite...

M. Vila a exprimé les ambitions qui animent son groupe pour la préparation du budget de 2002. Il a notamment insisté, à juste titre, sur l'évolution des salaires, tout en regrettant la modération de celle-ci. La modération salariale est réelle, mais elle s'est accompagnée de très fortes créations d'emplois : 500 000 pour la seule année 2000. Par ailleurs, elle ne doit pas être exagérée car, malgré la hausse du prix du pétrole, le pouvoir d'achat du salaire moyen a augmenté d'un demi-point.

M. Maxime Gremetz. Et les profits, de combien ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Résultat : depuis 1997, le travail a obtenu, 80 % des fruits de la croissance et le pouvoir d'achat du SMIC a augmenté de plus de 7 %, ce dont nous nous félicitons.

M. Vila a insisté sur la norme de dépense. Je comprends sa préoccupation, mais je lui fais remarquer que la dépense publique représente aujourd'hui environ 5 000 milliards de francs. A défaut d'une bonne maîtrise de cette dépense, il faudrait alourdir la dette, dont Marx lui-même, pour revenir aux bons auteurs, disait qu'elle mettait les États à la merci des marchés financiers ; il faut nous en souvenir.

Faut-il augmenter les impôts, comme l'avait fait le précédent gouvernement ? A mon avis, non. Il faut plutôt financer nos priorités grâce à une plus grande efficacité de la dépense publique.

M. Maxime Gremetz. Vous avez cité Marx, mais il a dit aussi qu'il fallait prendre l'argent du capital pour le combattre, et ce n'est pas du tout ce que vous faites !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Gremetz !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Nous réduisons la dette publique par rapport au PIB mais j'aurai peut-être l'occasion de revenir ultérieurement sur ce point.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. En citant Marx, Mme la secrétaire d'Etat voulait vous faire plaisir, monsieur Gremetz !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Vila a dit aussi qu'il fallait améliorer la manière dont nous gérons les dépenses publiques, et je partage tout à fait son point de vue ; qu'il ne fallait pas faire exploser les déficits, mais améliorer de manière structurelle, non seulement l'efficacité de la dépense, mais aussi celle des prélèvements fiscaux. Or, depuis 1997, c'est ce que nous avons fait ensemble.

M. d'Aubert a dit beaucoup de choses mais il n'est pas là et, cette fois, j'ai chassé mes lunettes ! Pour lui, la baisse des recettes fiscales est le résultat du ralentissement conjoncturel. Mais souvenons-nous de ses propos de l'année dernière.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il ne s'en souvient pas lui-même !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Il nous disait que la hausse des prélèvements obligatoires était le résultat d'une politique fiscale qui matraquait les Français de prélèvements. La vérité, c'est qu'en 2001 les moindres recettes sont dues aux baisses d'impôts et qu'en 2000 les plus-values de recettes n'étaient pas dues aux hausses d'impôts, mais à la vigueur de la croissance. Je crois qu'un peu de cohérence ne ferait pas de mal et qu'il serait bon de ne pas changer systématiquement d'argumentation car cela frise la malhonnêteté intellectuelle.

Autre approximation qui aboutit à une contrevérité : le fait de lier les 35 heures à l'investissement. Car 2000 a été la meilleure année de la décennie en matière d'investissement.

M. Michel Bouvard. Les investissements des entreprises ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Il faut même remonter jusqu'à 1978. Or 2000 a été la première année de mise en œuvre des 35 heures. Si la politique économique française était responsable du ralentissement, dites-moi pourquoi la croissance française est pratiquement la meilleure d'Europe !

Enfin, nous ne céderons pas aux sirènes qui voudraient, de ce côté de l'hémicycle, sabrer dans les dépenses et augmenter les impôts. Cette politique a déjà été testée, on a vu les résultats. N'en déplaise à M. d'Aubert, nous préférons, comme l'a rappelé M. Bonrepaux, poursuivre ce que nous avons engagé : le plan de baisse des impôts ; la dernière tranche de revalorisation des retraites agricoles ; l'amélioration de la péréquation des ressources des collectivités locales. Sur tous ces sujets, nous nous retrouverons cet automne et je pense que nos discussions seront nourries.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Nous nous retrouverons dans la joie et la gaieté !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Mais certainement, monsieur le président de la commission.

M. Méhaignerie s'est demandé si nous n'étions pas revenus en 1992 ou 1993. De nouveau, comme chaque année depuis 1997, certains agitent le spectre de la récession. Depuis trois ans, ils ont tort, et ils auront sans doute tort une quatrième fois. La situation que nous connaissons, cela a été rappelé, est très différente de celle de 1992-1993. A la crise européenne d'hier s'est substituée la crise américaine d'aujourd'hui. L'économie était asphyxiée hier par des taux d'intérêt européens excessifs ; ceux-ci sont aujourd'hui moitié moins élevés, notamment grâce à l'euro. En 1993, la précédente majorité s'était pressée d'augmenter la CSG et de déprimer la consommation ; aujourd'hui, nous baissions les impôts, notamment pour soutenir la croissance. Enfin, 170 milliards de déficit supplémentaire avaient été légués au nouveau gouvernement en 1993 ; si nous nous en tenons aux chiffres, en quatre ans, de 1997 à 2001, le déficit public aura été réduit de 200 milliards.

M. Méhaignerie s'est beaucoup appuyé sur les avis d'experts. J'avoue que je suis assez curieuse de connaître leur origine. Vous qui faites sans cesse référence aux experts, notamment étrangers, vous avez sans doute lu les enquêtes menées par *The Economist* ou Goldman Sachs, dont les propos sont beaucoup plus nuancés que les vôtres, notamment sur la non-attractivité des 35 heures à l'égard des investisseurs étrangers.

Plusieurs d'entre vous ont dit que l'Allemagne était meilleure élève que la France. Si l'on examine toutefois de nouveau les chiffres, on constate qu'en 2001 le déficit

public de la France sera sensiblement inférieur à celui de l'Allemagne : de l'ordre de 1 % du PIB en France contre presque 2 % en Allemagne. S'agissant de la maîtrise structurelle de la dépense, sans vouloir abuser des chiffres, je remarque qu'entre 1997 et 2002 les dépenses de l'Etat ont augmenté, au total, en volume, de 1,8 %, et qu'entre 1993 et 1997 elles ont augmenté de 1,7 % par an !

A M. Bouvard, dont les critiques m'ont semblé soulever de vraies questions, je répondrai sur deux points.

D'abord, la France a-t-elle suffisamment utilisé, pour reprendre son expression, les « périodes de vaches grasses » ? C'est une affaire de jugement et je respecte son point de vue. Mais je mettrai en avant deux faits, que j'espère objectifs : depuis 1997, la France a davantage réduit son déficit public que la moyenne des pays de la zone euro ; depuis 1999, le poids de la dette publique dans la recette nationale diminue – cela ne s'était pas vu depuis vingt ans – et il devrait diminuer d'ici à 2002 d'un point de PIB par an. L'utilisation de la croissance paraît donc avoir été pertinente.

M. Bouvard a également soulevé l'importante question de l'évolution des crédits d'investissement de l'Etat. Ces crédits, en autorisations de programme, ont progressé depuis 1997 de 16 %. Mais, me direz-vous, les autorisations de programme sont une chose, les crédits de paiement en sont une autre. C'est vrai que les crédits de paiement ouverts en loi de finances ont un peu diminué sur la période. Mais je tiens à souligner que cette évolution est liée à l'existence de reports importants, qui ont deux explications très simples.

La première est structurelle : il y a un maximum de la charge de travail que peuvent absorber les services de maîtrise d'ouvrage de l'Etat et leurs établissements publics. La seconde, et que vous connaissez bien, est largement liée aux intempéries de la fin de l'année 1999 et aux tensions que connaît de ce fait le secteur du BTP, qui ne peut pas forcément, en de telles circonstances, répondre à la commande publique, qu'elle soit nationale ou locale.

Je peux donc vous rassurer sur un point : l'évolution des crédits de paiement ouverts en loi de finances et la hausse des reports ne sont pas le résultat d'une politique consistant à maîtriser les dépenses de l'Etat au détriment de l'investissement ; j'en veux pour preuve que les dépenses civiles en capital ont progressé, en exécution, de 3,7 % en 2000, pour une progression globale des dépenses de 2,8 %.

M. Brard n'est plus là.

M. Maxime Gremetz. Nous le remplaçons avantageusement !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Loin de moi l'idée d'en douter ! (*Sourires.*)

J'aurais aimé lui dire que, comme lui, je pense que la dépense publique n'est pas intrinsèquement néfaste.

Car, comme lui, et comme vous sans doute, monsieur Gremetz, je suis attachée à la qualité de nos services publics, qui fait la spécificité de la France. Cela ne signifie pas nécessairement dépenser toujours plus, mais dépenser mieux. Et c'est ce que nous nous efforçons de faire depuis quatre ans, avec comme objectif premier que le financement de ce que nous considérons comme nos priorités soit toujours assuré.

M. Brard a également appelé l'attention sur la nécessité de renforcer l'effort en faveur des plus défavorisées. Là aussi, je ne peux que partager pleinement ce point de

vue. La prime pour l'emploi y contribuera fortement, et dès le mois de septembre. Quant au SMIC, j'ai déjà eu l'occasion de dire que son pouvoir d'achat avait augmenté de 7 %, alors que celui de l'Etat n'a augmenté que de 1,8 % : la comparaison de ces deux chiffres montre que la répartition des fruits de la croissance a été faite de manière aussi juste que possible.

Je renverrai M. Laffineur, qui a regretté l'absence de transparence de notre budget, aux nombreux documents que nous publions régulièrement et que nous communiquons, notamment, à la commission des finances de votre assemblée.

M. Barrot a évoqué l'absence de lisibilité des comptes publics qu'entraînerait la création de fonds spécifiques en matière sociale. Je comprends ses remarques, mais j'y opposerai la volonté du Gouvernement de clarifier et de rendre ces transferts plus transparents pour la représentation nationale.

M. Barrot a relevé également l'augmentation rapide des dépenses sociales. C'est un fait, mais lui qui est un expert de ces matières devrait savoir mieux que personne combien ces sujets sont sensibles et comme il faut les manier avec précaution.

M. Pierre Méhaignerie. Et les 35 heures dans les hôpitaux ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Hériaud et M. Bouvard ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait que les rapports de la Cour des comptes puissent faire l'objet d'un débat au Parlement. Je leur rappelle que les commissions des finances des deux assemblées peuvent auditionner qui elles souhaitent ; cela dit, je ne verrai personnellement aucun inconvénient à ce que les rapports de la Cour des comptes soient publiés, avec la réponse des administrations à ses observations. La transparence y gagnerait.

M. Michel Bouvard et M. Jean-Jacques Jégou. C'est déjà le cas !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Pas s'agissant des rapports sur l'exécution.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Je précise à M. Hériaud que nous n'avons jamais prétendu que le budget de l'Etat serait à l'équilibre en 2004 ; nous avons simplement prévu que les finances publiques dans leur ensemble, toutes administrations publiques confondues, tendraient vers l'équilibre en 2004.

En réponse aux interrogations d'Yves Cochet sur l'avenir de la fiscalité écologique, je lui ferai observer que beaucoup a déjà été fait depuis 1997, et il le sait. Nous avons en effet mis en œuvre une évolution différenciée de la TIPP sur le super sans plomb ; nous avons réduit le taux de la TVA applicable aux opérations d'élimination des déchets ; nous avons créé, cet automne, un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules propres ; nous avons institué une taxe générale sur les activités polluantes, assise en partie, il est vrai, sur des opérations qui étaient déjà taxées auparavant, mais qui comportent aussi une nouvelle assiette ; soit au total une trentaine de mesures qui vont dans le sens de l'écologie.

Je rappelle que nous avons proposé de taxer les consommations d'énergie des entreprises, pour les inciter tout à la fois à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maîtriser leur consommation d'énergie.

L'Assemblée nationale avait beaucoup travaillé sur ce texte, et je ne crois pas trahir la pensée du rapporteur général en disant qu'elle l'avait finalement jugé convenable. Mais ces dispositions ont été censurées par le Conseil constitutionnel en décembre dernier.

M. Michel Bouvard. Il a bien fait !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. C'est là une donnée que nous devons intégrer désormais dans nos choix. Deux dispositifs sont à l'étude, l'un fiscal, l'autre pas. Mais qu'ils soient fiscaux ou non, ce qui importe c'est de vérifier qu'ils nous permettront d'atteindre nos objectifs sans produire d'effets indésirables pour le reste de l'économie.

M. de Courson n'est plus là...

M. Jean-Jacques Jégou. On lui transmettra la réponse !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. La meilleure partie de son exposé était sa conclusion. Depuis qu'il nous a expliqué qu'il avait vu succéder M. Mauroy à M. Rocard, je suis rassurée : je comprends mieux sa façon de lire les documents et de faire les additions !

M. Jean-Jacques Jégou. C'est un peu court !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Pour ce qui me concerne, je partage l'analyse circonspecte qu'a faite Alain Rodet des propos que nous avons entendus cet après-midi émanant de la partie droite de cet hémicycle, et je n'y reviendrai pas.

M. Jean-Jacques Jégou avait déjà demandé une première fois qui et où était le véritable Laurent Fabius. Je suis désolée qu'il ne puisse lui-même vous répondre. J'avais cru, la première fois que vous avez posé cette question, qu'il s'agissait d'une plaisanterie.

M. Jean-Jacques Jégou. Non !

M. Michel Bouvard. M. Jégou est très sérieux !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Comme vous me la reposez aujourd'hui, je suis bien obligée de la prendre au sérieux.

M. Jean-Jacques Jégou. Je ne veux pas mourir idiot !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Travaillant avec Laurent Fabius tous les jours, je peux vous dire que sa capacité à concevoir une politique cohérente n'a d'égale que sa volonté de mettre en œuvre cette politique, qui est aussi la nôtre.

Mme Mignon, vous avez rappelé à juste titre les performances de notre pays en matière de croissance, de pouvoir d'achat et d'emploi. S'agissant du budget de l'emploi proprement dit, je ne puis qu'être pleinement favorable à un redéploiement en profondeur des dépenses et je pense comme vous et comme Gérard Bapt que la gestion décentralisée des crédits devrait nous y aider. Je sais l'intérêt que porte Gérard Bapt aux crédits de promotion pour l'emploi ; c'est un point que nous regarderons avec infiniment d'attention.

Monsieur Gantier, vous avez estimé la facture des 35 heures à une centaine de milliards. Je souhaite rappeler que cette facture inclut toutes sortes d'éléments.

M. Philippe Auberger. Il y a bien entendu l'« héritage » Juppé !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. ... Elle comprend ainsi 70 milliards de francs d'allègements de charges sociales, dont je rappelle que les deux tiers résultent de la ristourne Juppé et des mesures de Robien.

Vous êtes décidément fâché avec les chiffres, puisque vous avez ainsi affirmé, comme vous l'a rappelé M. le président de la commission des finances, que la croissance américaine avait atteint 1,3 % au premier trimestre de l'année 2001.

Si c'était le cas, nous n'aurions pas de raison de nous inquiéter du ralentissement conjoncturel américain et de ses conséquences éventuelles sur l'économie française.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Absolument : nous serions euphoriques !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Nous serions extrêmement confiants et nous n'aurions pas besoin d'être vigilants. Mais il s'agit en réalité d'un taux de croissance annuel, monsieur Gantier, et non pas trimestriel, qu'il faut donc comparer au 0,5 % de croissance réalisé par l'économie française au premier trimestre et diviser par quatre.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il ne faut quant même pas pousser, monsieur Gantier !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Vous avez qualifié le débat d'orientation budgétaire de pur exercice de style,...

M. Pierre Méhaignerie. Car c'en est un !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Au risque de vous décevoir, nous avons l'intention, partagée par cette assemblée, et notamment par Didier Migaud, de donner désormais toute sa place au débat d'orientation budgétaire et d'un simple rendez-vous coutumier – ce qu'il est aujourd'hui – de faire un rendez-vous organique.

M. Pierre Méhaignerie. Vous ne dites rien sur les 35 heures dans la fonction publique, et en particulier dans la fonction publique hospitalière, alors que ce problème est au cœur de la préparation du budget !

M. le président. Monsieur Méhaignerie, s'il vous plaît !

M. Jean-Jacques Jégou. La fonction publique représente tout de même 40 % du budget !

M. Pierre Méhaignerie. Ce sont des sujets importants. Quelles sont vos réponses ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Je terminerai en remerciant Mme Bricq de ses observations sur la fiscalité énergétique. Celle-ci constitue en effet, je l'ai dit, l'un des leviers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise par les entreprises de leur consommation d'énergie. Différentes solutions existent, nous devons avant tout nous atteler à rechercher la meilleure. C'est ce qui est en train de se faire, non seulement ici, mais également dans d'autres instances. Tout ce travail devrait permettre au Gouvernement de prendre une décision éclairée d'ici à quelques semaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappel au règlement

M. Maxime Gremetz. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Fondé sur quel article, monsieur Gremetz ?

M. Maxime Gremetz. Celui que vous voulez, monsieur le président : il y en a tant !

M. le président. Je préférerais que vous le fondiez sur l'article qui justifie votre demande : vous devez connaître le règlement aussi bien que moi. Alors, sur quel article ?

M. Maxime Gremetz. Oh ! Je ne sais pas.

M. le président. Admettons que ce soit l'article 58.

M. Maxime Gremetz. Il me convient parfaitement. C'est mon âge, en plus !

M. le président. ... relatif à l'organisation de nos travaux.

Vous avez la parole, mais soyez bref, je vous prie.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, c'est la première fois depuis assez longtemps que j'entends citer Marx dans cet hémicycle. Comme quoi il n'est pas encore mort.

M. le président. Monsieur Gremetz, il s'agit d'un rappel au règlement, pas d'une intervention.

M. Maxime Gremetz. Mme la secrétaire d'Etat s'est adressée à moi,...

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Non !

M. Maxime Gremetz. ... sous-entendant en quelques sorte : « Vous devez être convaincu puisque j'ai cité Marx ». Mme la secrétaire d'Etat, puisque vous me mettez en cause,...

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Mais non ! Je répondais à M. Vila !

M. Michel Bouvard. C'était une mise en cause de Karl Marx !

M. Maxime Gremetz. Je sais ce qu'a dit mon ami Vila, et je suis allé vérifier ce qu'a écrit Marx.

M. le président. Monsieur Gremetz, je ne vois pas ce que Marx a à voir avec le règlement de l'Assemblée.

M. Maxime Gremetz. Mais si !

M. le président. Je vous demande donc de conclure.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, puisqu'on l'a cité, il faut lui faire dire ce qu'il a réellement dit, sinon, ce serait une déformation.

M. Jean-Jacques Filleul. Tout à fait ! Il serait scandaleux de déformer la pensée de Marx !

M. Maxime Gremetz. La citation est tirée de l'ouvrage *Les Luttes des classes en France*, où Marx explique comment la bourgeoisie française de l'époque, qui vivait essentiellement de ses rentes, avait mis l'Etat au service de cette économie rentière. Je voulais faire observer à Mme la secrétaire d'Etat...

M. le président. Monsieur Gremetz, cela n'a aucun rapport avec le règlement. Personne n'a mis en cause Karl Marx.

Je vous propose de conclure, de rejoindre votre place et de laisser Karl Marx là où il est.

M. Maxime Gremetz. Il est vrai, madame la secrétaire d'Etat, que les temps ont changé. Alors que, il y a dix ans, les produits financiers s'élevaient en France à 2 400 milliards de francs, ils représentent aujourd'hui 28 000 milliards de francs !

M. le président. Monsieur Gremetz, ou vous concluez ou je vous interromps.

M. Maxime Gremetz. Je conclus.

M. le président. Merci.

M. Maxime Gremetz. En définitive, nous avons un effort à faire – c'est ce qu'a dit M. Vila et je l'appuie – en matière de pouvoir d'achat. Je peux vous montrer les

statistiques ! Depuis quinze ans, la part des revenus du travail n'a fait que baisser par rapport aux revenus du capital. C'est ça la réalité ! C'est à cela qu'il convient de remédier.

M. le président. Monsieur Gremetz, vous n'avez plus la parole.

M. Maxime Gremetz. D'autre part,...

M. le président. C'est terminé, monsieur Gremetz : je vous remercie.

M. Maxime Gremetz. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Non, c'est moi qui vous remercie, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. ... il faut réformer la fiscalité.

M. le président. Tout le monde a compris que vous souhaitiez répondre à Mme la secrétaire d'Etat !

Mais en vertu de l'article 132 du règlement, la réponse du Gouvernement aux noteurs conclut le débat. Vous ne pouvez donc vous servir d'un rappel au règlement pour rouvrir le débat.

M. Maxime Gremetz. Je ne voudrais effectivement pas conclure après Mme la secrétaire d'Etat mais si on n'a pas le droit de parler, nous, on s'en va !

2

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1998 EN NOUVELLE LECTURE ET DU BUDGET DE 1999 EN DEUXIÈME LECTURE

Discussion, selon la procédure d'examen simplifiée,
de deux projets de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 mai 2001.

« Monsieur le Président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (n^{os} 2926, 3097).

Je rappelle que l'Assemblée est également saisie en deuxième lecture du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999 (n^{os} 3039, 3098) et que la Conférence des présidents a décidé que ces textes feraient l'objet d'une discussion générale commune dans le cadre d'une procédure d'examen simplifiée, dans les conditions prévues à l'article 106 du règlement.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les députés, nous examinons ce soir, en nouvelle lecture, le projet de loi de règlement relatif à l'exercice 1998 et, en deuxième lecture, le projet de loi de règlement relatif à l'exercice 1999.

Pour ne pas être fastidieuse après une journée marquée par le débat d'orientation budgétaire, qui a permis d'examiner de façon approfondie les grands axes de la politique budgétaire, je centrerai mon propos sur les éléments saillants de ces deux exercices.

Dans un contexte de croissance retrouvée, les exercices 1998 et 1999 auront été marqués par une diminution sans précédent du déficit budgétaire.

Le solde général d'exécution s'établit en effet à 206 milliards de francs en 1999, soit une amélioration de 41,5 milliards de francs par rapport à l'exécution de 1998, et de 89,4 milliards de francs par rapport à l'exécution de 1996, la dernière à avoir été assurée par l'ancienne majorité.

Autre motif de satisfaction : l'amélioration très significative des comptes sociaux. En déficit de 35 milliards de francs en 1996, ces comptes sont revenus à l'équilibre en 1999. Ce redressement, qui apparaissait hors d'atteinte naguère, notamment pour la précédente majorité, a été rendu possible par une politique budgétaire visant à conforter une croissance durable, forte et partagée.

Cette politique a permis de faire respecter l'objectif de stabilisation de la dépense. Ainsi, en 1999, la progression des dépenses en volume a été ramenée à 1,1 %, compte tenu du taux d'inflation enregistré et selon la norme mesurée hors dépenses exceptionnelles et hors modification du périmètre de la loi de finances de 1999.

Parallèlement, les recettes fiscales nettes ont progressé de 7,8 % entre 1998 et 1999, pour atteindre 1 565 milliards ; cette progression est due en particulier à l'évolution de l'impôt sur les sociétés du fait des bons résultats enregistrés par les entreprises.

Cette amélioration a permis une réduction du besoin de financement des administrations publiques, qui a atteint 1,6 % du PIB en 1999, après 2,7 % en 1998 et 3,5 % en 1997, passant ainsi rapidement sous la barre des 3 %, comme le Gouvernement s'y était engagé malgré le scepticisme manifesté à l'époque par l'opposition.

Elle a également ouvert la voie à une inversion de la spirale de la dette dès 1999, puisque celle-ci a été ramenée en dessous du seuil de 60 % du PIB. Cet effort n'a pas nui au financement des priorités retenues : l'emploi, l'enseignement et la justice, notamment.

Je rappelle pour terminer la réduction sans précédent du chômage enregistrée entre juin 1997 et janvier 2000, période au cours de laquelle le nombre des demandeurs d'emploi a été réduit de 550 000.

Tels sont les principaux éléments des projets de loi de règlement pour 1998 et 1999 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, conformément à la procédure arrêtée par la

Conférence des présidents, j'aborderai dans cette intervention à la fois la nouvelle lecture du projet de loi de règlement du budget de 1998 et la deuxième lecture du projet de loi de règlement du budget de 1999.

S'agissant du budget de 1998, à l'issue de deux lectures successives, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en termes identiques l'ensemble des articles du projet de loi, à l'exception de l'article 13, relatif à la reconnaissance d'utilité publique de plusieurs gestions de fait, et plus particulièrement du paragraphe II de cet article, relatif à une gestion de fait au sein du tribunal de commerce d'Antibes.

La commission mixte paritaire, qui s'est réunie au Sénat le 9 mai dernier, n'est pas parvenue à un texte commun sur cet article, les conceptions de chacune des assemblées sur leur rôle sont en effet opposées.

L'Assemblée nationale a considéré, en première comme en deuxième lecture, qu'une assemblée parlementaire soucieuse d'exercer pleinement les responsabilités qui sont les siennes pouvait naturellement s'écarter, lorsqu'un problème de gestion de fait s'avère particulièrement délicat, des recommandations de la Cour des comptes et du Gouvernement, conformément au principe de sa souveraineté.

Le Sénat, pour sa part, n'a cessé de rappeler, à chacune des différentes étapes de la navette, qu'il ne souhaitait pas se départir de sa position de principe suivant laquelle une assemblée parlementaire n'apporte traditionnellement pas d'autre modification que de pure forme ou de rectification d'une erreur matérielle à un article d'un projet de loi de règlement portant sur la reconnaissance d'utilité publique d'une gestion de fait.

C'est pourquoi, réaffirmant son souci que l'Assemblée exerce la plénitude de ses compétences, et constatant que toute perspective d'accord est impossible, la commission des finances vous propose de rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale, par deux fois, en première comme en deuxième lecture.

S'agissant du budget de 1999, il n'y a pas de désaccord de fond entre les deux assemblées. Le Sénat a adopté le projet de loi sans autre modification que la rectification d'une erreur matérielle, de portée très mineure, à l'article 13.

Depuis lors, d'autres erreurs matérielles ont pu être décelées, qu'il convient de rectifier. Vous en trouverez le détail dans mon rapport écrit. Aussi la commission des finances vous propose-t-elle, en application de l'article 108, alinéa 5, du règlement, deux amendements aux articles 1^{er} et 8 du projet de loi, afin de rectifier ces erreurs.

Sous réserve des amendements qu'elle a présentés, et qui témoignent d'une divergence de fond entre les deux assemblées pour le budget de 1998 et de pure rectification matérielle pour le budget de 1999, la commission des finances vous demande, mes chers collègues, d'adopter les deux projets de loi de règlement qui vous sont soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Discussion générale commune

M. le président. Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat sur la loi de règlement permet en principe d'examiner l'état réel des finances publiques, d'évaluer les différences entre les réalisations et les prévisions gouvernementales.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Nous l'avons déjà fait !

M. Gilbert Gantier. A ce titre, elle devrait être un instrument essentiel pour permettre de juger des capacités réelles d'un gouvernement à gérer les finances publiques, au-delà des effets d'annonce de la loi de finances initiale.

Or force nous est de constater que l'examen des lois de règlement ne donne lieu qu'à un débat rapide nullement exhaustif, souvent en séance de nuit. Ce soir, nous sommes particulièrement gâtés puisque nous avons à examiner non pas une loi de règlement, mais, d'un seul coup d'un seul, deux lois de règlement : celle de 1998 et celle de 1999. Nous n'irons donc pas très loin dans cet examen.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Vous aurait-il échappé qu'il s'agit d'une deuxième lecture pour celle de 1999, et d'une troisième pour celle de 1998 ?

M. Gilbert Gantier. En 1998, la France a enregistré les plus mauvaises performances en termes de déficits publics et de dette publique par rapport à ses partenaires. Alors que tous les pays européens avaient déjà amorcé un sérieux processus de réduction de la dette publique, la France n'a été capable que de réduire sa progression. Avec 2,9 % du PIB en 1998, la France a connu le déficit le plus élevé de l'Union européenne.

Si, en 1998, le déficit général a été réduit de 10 milliards de francs par rapport à la loi de finances initiale du 30 décembre 1998, c'est grâce aux effets de la croissance internationale qui a gonflé les recettes, et non grâce aux vertus du Gouvernement en matière de dépenses.

L'arrivée du gouvernement socialiste a en effet marqué un regain de la dépense publique, avec une augmentation de près de 33 milliards de francs en loi de finances rectificative.

En 1999, on a fait mieux encore. En effet, cette année a été celle de toutes les dérives, marquée notamment par une estimation de recettes abracadabrante et une augmentation sans précédent des impôts : 113 milliards en un an, dont 30 milliards au titre du seul impôt sur le revenu.

En outre, le report de recettes non fiscales, d'un montant de 15,6 milliards de francs, de l'exercice 1999 vers l'exercice 2000 témoigne assez du manque de rigueur du Gouvernement et de l'absence de sincérité des comptes publics.

Or cette sincérité souhaitable avait déjà été mise à mal en 1998, puisque la Cour des comptes avait déploré le jeu de cache-cache auquel se livrait le Gouvernement avec les remboursements et les dégrèvements en matière de TVA.

En 1999, la transparence budgétaire n'a pas non plus été respectée avec un gonflement des recettes fiscales dû à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu, dont le rendement a considérablement augmenté par rapport à la loi de finances initiale en raison d'une sous-évaluation évidente de la croissance.

Si la transparence budgétaire est toute relative, que dire du respect des engagements des lois de finances initiales en matière de dépenses ?

La croissance des dépenses de l'Etat ne devait pas excéder, nous avait-on dit, 1 % hors inflation. Or cette dernière a été largement surévaluée pour 1999, à 1,3 %, alors que le taux d'inflation constaté n'a été que de 0,3 %, tandis que les dépenses progressaient de 4,5 %. Ce dérapage est énorme, vous en conviendrez, et porte sur plus de 50 milliards de francs.

Si le déficit a été moins important que prévu en 1999, cela n'est en rien la conséquence d'une politique volontariste de la part du Gouvernement. Ce résultat est simplement dû à l'ajustement mécanique provoqué par une plus forte croissance. L'année 1999 a donc offert une marge de manœuvre exceptionnelle au Gouvernement, qui en a fait un bien mauvais usage. Les efforts d'assainissement financier ont été beaucoup trop modestes et aucune des réformes essentielles n'a été entreprise. Le Gouvernement a joué à la cigale sans se soucier d'un éventuel retournement de conjoncture que nous observons malheureusement aujourd'hui.

En conséquence, le groupe Démocratie libérale et Indépendants ne votera pas les projets de loi de règlement définitif des budgets de 1998 et de 1999.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici donc arrivés au terme de l'examen des lois de règlement définitif des budgets de 1998 et 1999.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Pas encore !

M. Michel Bouvard. Presque !

M. Jean-Jacques Jégou. Pratiquement. Compte tenu de votre état de fatigue, monsieur le président de la commission, je pense que nous n'allons pas être trop longs.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. La navette va peut-être se poursuivre !

M. Jean-Jacques Jégou. Cela devrait être le terme pour nous ce soir, même si M. le rapporteur général, plein de courage, est prêt à assumer encore une autre lecture !

Le contrôle de la réalisation effective des budgets votés par le Parlement devrait être le temps fort, l'essence même de notre pouvoir de contrôle. C'est d'ailleurs l'exercice réel de ce pouvoir de contrôle qui nous a permis de dégager, malgré les efforts du Gouvernement pour masquer la réalité, les véritables caractéristiques des budgets de 1998 et 1999. Sans revenir sur les détails, je me contenterai de rappeler les raisons qui poussent le groupe UDF à voter contre ces deux lois de règlement.

En effet, quelles sont les grandes tendances qu'ont dessinées les deux premiers exercices pleins de la gestion de la gauche plurielle ?

La première a été un manque total de clarté et de transparence dans la présentation de ces deux budgets. Pour mémoire, je rappelle le triste épisode, que vous avez d'ailleurs évoqué, madame la secrétaire d'Etat, des cagnottes budgétaires, ainsi que la technique des reports de recettes non fiscales, dont vous allez d'ailleurs pouvoir encore bénéficier en 2001 si vous avez des difficultés à joindre les deux bouts. Je pense, par exemple, aux 15 milliards non prélevés de la Caisse des dépôts.

Ensuite, et cela est aussi grave pour nos compatriotes, ces budgets se sont traduits par une forte hausse des prélèvements obligatoires. Alors que la majorité précédente avait abaissé leur taux à 44,9 % du PIB en 1997, celui-ci a atteint 45,6 % en 1999. En d'autres termes, les administrations publiques ont prélevé en 1999 près de 346 milliards de plus sur la richesse nationale qu'en 1997.

Pour ne pas entrer dans un inventaire à la Prévert à cette heure tardive, je conclus mon propos en soulignant que les hausses de dépenses publiques et les taux de

prélèvements obligatoires constatés ces deux dernières années ont finalement traduit – cela est également ressorti de votre intervention sur les orientations budgétaires – votre vision de la dépense publique, même si, comme l'a souligné le président Méhaignerie, vous ne nous avez répondu ni sur les 35 heures dans la fonction publique ni sur les 35 heures dans la fonction publique hospitalière. Vous n'avez d'ailleurs pas répondu non plus aux interrogations plus générales formulées par mon ami Michel Bouvard et par moi-même sur la fonction publique.

Alors que l'Assemblée créait la MEC et s'interrogeait sur l'efficacité de la dépense publique, l'exécutif commençait déjà à utiliser les surplus de recettes engendrés par la croissance pour masquer les hausses de dépenses. Celles-ci auraient pu être justifiées si elles avaient permis de meilleures prestations, puisque – vous l'affirmez, madame la secrétaire d'Etat – les Français sont heureux d'avoir une fonction publique de qualité. Mais je ne suis pas persuadé que l'augmentation des dépenses que vous avez favorisée lui permettra de rendre des services à la hauteur de ce qu'attendent nos concitoyens.

En somme, nous n'avons ni baisse des dépenses ni réforme de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera contre ces deux lois de règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Effectivement, en deuxième ou en troisième lecture, il n'est pas nécessaire de faire de longs développements. Je me bornerai donc à rappeler les raisons pour lesquelles il nous paraît normal de voter ces projets de loi de règlement.

Je souligne d'abord, pour ceux qui déplorent qu'il n'y ait pas suffisamment d'informations, que, en vertu de circulaires du Premier ministre, des comptes rendus de gestion budgétaire sont désormais établis par les ministères et joints au projet de loi de règlement. Ils permettent d'enrichir l'information du Parlement sur l'exécution de la loi de finances et préfigurent la réforme de l'ordonnance de 1959 que nous avons adoptée en première lecture.

Pour la progression des dépenses et des recettes définitives, le Gouvernement s'était engagé sur une évolution de 1 %, cet objectif a été respecté.

La couverture des dépenses par les recettes a été constamment améliorée, passant de 82,2 % en 1996 à 88 % en 1999.

Quant au déficit budgétaire, il a été ramené à 206 milliards de francs en 1999, alors qu'il atteignait 267,7 milliards de francs en 1997.

L'évolution du besoin de financement des administrations publiques a aussi été ramenée de 2,7 % du PIB en 1998 à 1,8 % en 1999.

Les progrès incontestables accomplis dans l'exécution de la loi de finances sont le fruit de la bonne politique budgétaire menée depuis 1997.

L'examen de ces deux projets de loi nous permet également, au-delà de l'exercice comptable, de faire un retour sur la politique économique menée depuis juin 1997.

Dès 1998, le PIB a connu une progression d'un niveau record de 3,1 %. Cette progression a été de 2,9 % en 1999 et de 3,4 % en 2000. Contrairement à certains

membres de l'opposition, nous sommes convaincus que cela résulte de la politique conduite par le Gouvernement.

Le soutien du pouvoir d'achat a placé la consommation au cœur de l'activité économique. Je peux citer les hausses de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation logement, ou encore la politique en faveur des emplois-jeunes, la baisse de l'impôt sur le revenu et la prime pour l'emploi.

La baisse des prélèvements obligatoires est venue renforcer cette dynamique. En 2001, leur taux sera ramené à 44,7 % du PIB, c'est-à-dire un niveau inférieur à celui que nous avons trouvé en 1997.

Enfin, le déficit budgétaire s'est établi en 1998 à 247 milliards, et les prévisions pour 2001 le situent à 186 milliards.

Cette politique consistant à maîtriser les dépenses et le déficit a permis de financer les priorités que s'était fixées le Gouvernement : l'éducation, le logement, la justice, la sécurité. Elle a activement participé à la réduction du nombre des chômeurs, à la création de nombreux emplois et au rééquilibrage des comptes sociaux. Le taux de chômage, qui était de 12,7 % en 1997, est aujourd'hui de 8,7 %.

La loi de finances pour 1998 a permis d'ouvrir le chantier de la réforme fiscale. Depuis, la politique du Gouvernement s'inscrit dans une continuité active privilégiant la croissance et l'emploi et rétablissant la confiance. C'est pourquoi, le groupe socialiste votera ces deux projets de loi de règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est inhabituel qu'une loi de règlement fasse l'objet d'une deuxième lecture dans notre assemblée. Aussi ne reprendrai-je pas les observations que j'ai déjà formulées sur la loi de règlement du budget de 1998 lors de sa deuxième lecture, le 18 mai, ou sur celle du budget de 1999, que nous avons examinée au mois d'octobre, qu'il s'agisse de l'évolution des dépenses, des prélèvements obligatoires ou de la structure des budgets.

Je m'en tiendrai donc aux seuls articles qui font l'objet d'un désaccord entre l'Assemblée et le Sénat.

En ce qui concerne le projet de loi de règlement définitif du budget de 1998, il s'agit du paragraphe II de l'article 13 relatif à une gestion de fait au sein du tribunal de commerce d'Antibes. Ainsi que l'a rappelé le rapporteur général, la question est de savoir s'il convient de maintenir la rédaction de la commission des finances adoptée en première lecture, portant rectification d'une erreur matérielle et décidant de ne pas reconnaître d'utilité publique le versement d'une somme de 169 400 francs effectué par le président du tribunal à un ancien bâtonnier.

Tout en comprenant la position du Sénat, qui considère comme acquis que le Parlement adopte sans modification les articles de la loi portant règlement du budget relatifs à la reconnaissance d'utilité publique de dépenses comprises dans des gestions de fait, nous suivons la commission des finances car nous sommes ici dans une situation particulière eu égard à la nature de la dépense et à une pratique qui n'a pu qu'affaiblir la justice consulaire. Le groupe du Rassemblement pour la République est favorable au retour à la rédaction de l'Assemblée nationale et nous voterons donc l'amendement de rétablissement.

A la différence de la loi de règlement définitif du budget de 1998, pour laquelle un désaccord existait entre l'Assemblée et le Sénat, la deuxième lecture de celle du budget de 1999 intervient pour rectifier des erreurs matérielles. Il convient effectivement d'intégrer ces modifications dans la loi de règlement et le groupe du Rassemblement pour la République se prononcera donc favorablement sur les amendements du rapporteur général.

En revanche, comme en première lecture, nous confirmerons notre vote négatif sur les deux projets de loi de règlement puisqu'ils traduisent l'exécution de vos budgets et sont des symboles de l'absence d'amélioration durable des structures budgétaires.

De plus, comme l'a rappelé Jean-Jacques Jégou, l'exécution de la loi de finances de 1999 a donné lieu à différentes vicissitudes qui ont été largement dénoncées sur l'ensemble de nos bancs et qui ont permis que s'engage une certaine clarification des relations financières de l'État et de la lecture qui peut en être faite par le Parlement.

Avant de terminer cette intervention, je tiens, madame la secrétaire d'État, à exprimer un regret.

En effet, au-delà des propos courtois que vous avez bien voulu nous adresser, je déplore, comme Jean-Jacques Jégou, l'absence de réponse – mais le sujet est peut-être trop complexe – sur la manière dont l'État entend s'attaquer au problème de la fonction publique, dont je répète qu'il est grave.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous n'entendez pas les réponses !

M. Michel Bouvard. Si les membres de la commission des finances ont été unanimes pour constater, au travers des rapports de la MEC, ces dysfonctionnement et souhaiter des réformes, si la Cour des comptes, qui est tout de même la plus haute juridiction financière de ce pays, a renouvelé ses appels à cet égard, c'est bien qu'il existe un problème de fond. J'espère que, lorsque nous aborderons la discussion du budget, à l'automne, le Gouvernement pourra apporter au moins un début de réponse à ces graves questions, car, je le répète, il est temps d'agir.

M. Jean-Jacques Jégou. Très bien !

M. le président. La discussion générale commune est close.

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1998

M. le président. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article 13 du projet de loi de règlement définitif du budget de 1998 sur lequel les deux Assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique, dans le texte du Sénat.

Article 13

M. le président. « Art. 13. – I. – *Non modifié.*

« II. – Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 462 336,87 francs et de 41 060,20 francs, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de

l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 7 mai 1997 et du 20 avril 1998, au titre du ministère de la justice.

« III. – *Non modifié.* »

M. Migaud, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Dans le II de l'article 13, substituer à la somme : "462 336,87 francs", la somme : "292 936,87 francs". »

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il s'agit du rétablissement du texte de première et de deuxième lecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'État au budget. Sagesse.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Je mets aux voix l'article 13, modifié par l'amendement n° 1.

(*L'article 13, ainsi modifié, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?
Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1999

M. le président. Je vais appeler maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article 13 du projet de loi de règlement définitif du budget de 1999 sur lequel les deux Assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique, dans le texte du Sénat.

Toutefois, j'appelle d'abord l'article 1^{er} ainsi que l'article 8 et le tableau G annexé, qui ont été adoptés par les deux assemblées dans un texte identique, mais sur lesquels la commission des finances a déposé deux amendements pour rectification matérielle.

Article 1^{er}

M. le président. « Art. 1^{er}. – Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après.

(En francs)

	Charges	Ressources
A. – Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes (a)	1 840 658 081 406,50	
A déduire :		
Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles	1 778 090 171 365,86	
A déduire :		
Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 448 954 197 467,48
Dépenses civiles en capital	99 465 041 287,56	
Dépenses militaires	178 345 124 382,86	
Total pour le budget général	1 726 764 363 587,90 (b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles	20 744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital	40 640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale	61 385 016 284,85	64 580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
Journaux officiels	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles	95 747 866 110,79	95 747 866 110,79
Totaux budgets annexes	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A)	1 895 351 890 365,24	1 683 305 295 041,95
Solde des opérations à caractère définitif (A)	212 046 595 323,29	-
B. – Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale	16 398 428,70	115 705 927,09
Compte de prêts	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde)	- 2 135 778 640,04	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)	9 571 357,01	»
Comptes d'opérations monétaires (solde hors FMI)	376 344 698,53	-
Totaux des opérations à caractère temporaire (B)	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors FMI (B)	-	6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A + B)	206 001 192 982,32	-
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC	206 001 597 741,11	-

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

M. Migaud, rapporteur général, a présenté un amendement n° 1, ainsi rédigé :

« Dans le tableau de l'article 1^{er} :

« I. – A la ligne : “*Budgets annexes*, Aviation civile”, dans les colonnes : “Charges” et “Ressources”, substituer à la somme : 8 978 521 670,31 la somme : 8 977 872 794,31. »

« II. – En conséquence, à la ligne : “Totaux budgets annexes”, dans les colonnes : “Charges” et “Ressources”, substituer à la somme : 1 072 025 104 92,49, la somme : 1 072 021 861 616,49. »

« III. – En conséquence, à la ligne : “Totaux des opérations à caractère définitif (A)” » :

« 1. Dans la colonne : “Charges”, substituer à la somme : “1 895 351 890 365,24”, la somme : “1 895 351 241 489,24”. »

« 2. Et dans la colonne : “Ressources”, substituer à la somme : “1 683 305 295 041,95”, la somme : “1 683 304 646 165,95”. »

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Monsieur le président, comme vous l'avez vous-même indiqué, il s'agit d'une rectification matérielle.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par l'amendement n° 1.

(*L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 8 et tableau G

M. le président. Je donne lecture de l'article 8 et du tableau G annexé :

« Art 8. – Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En francs)

DÉSIGNATION DES BUDGETS	TOTAUX ÉGAUX en recettes et en dépenses	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile	8 978 521 670,31	772 981 207,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestations sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
Totaux	107 202 510 492,49	2 863 640 254,48	1 234 520 695,99

TABLEAU G RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE 1999

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

BUDGETS ANNEXES	RECETTES	DÉPENSES
Aviation civile.....	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
Journaux officiels.....	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur.....	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles.....	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux.....	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49

RÈGLEMENT DÉFINITIF DES BUDGETS ANNEXES DE 1999 1^{re} partie – Situation des recettes

BUDGETS ANNEXES	ÉVALUATION des produits	TOTAL DES DROITS constatés pendant la gestion 1999	RECOUVREMENTS définitifs de l'année 1999
Aviation civile			
1 ^{re} section. – Exploitation	7 769 087 735	8 126 413 205,50	8 126 413 205,50
2 ^e section. – Opérations en capital	971 482 837	852 108 464,81	852 108 464,81
Totaux.....	8 740 570 572	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31

BUDGETS ANNEXES	ÉVALUATION des produits	TOTAL DES DROITS constatés pendant la gestion 1999	RECOUVREMENTS définitifs de l'année 1999
Journaux officiels			
1 ^{re} section. – Exploitation	1 261 620 000	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
2 ^e section. – Opérations en capital	»	»	»
Totaux.....	1 261 620 000	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur			
1 ^{re} section. – Exploitation	113 242 735	114 535 135,62	114 535 135,62
2 ^e section. – Opérations en capital	»	6 564 679,30	6 564 679,30
Totaux.....	113 342 735	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles			
1 ^{re} section. – Exploitation	1 373 415 782	888 134 260,05	888 134 260,05
2 ^e section. – Opérations en capital	9 031 000	224 864 381,80	224 864 381,80
Totaux.....	1 382 446 782	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération			
1 ^{re} section. – Exploitation	5 014 031	5 014 031,00	5 014 031,00
2 ^e section. – Opérations en capital	»	»	»
Totaux.....	5 014 031	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles			
1 ^{re} section. – Exploitation (1).....	94 347 000 000	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	105 849 894 120	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49
(1) Y compris prélèvement sur les résultats des exercices clos.			

RÈGLEMENT DÉFINITIF DES BUDGETS ANNEXES DE 1999
2^e partie. – Situation des dépenses

BUDGETS ANNEXES	CRÉDITS initiaux	PAR SUITE de variations dans les prévisions	MODIFICATIONS DE CRÉDITS INTERVENUES EN COURS D'ANNÉE									RÈGLEMENT des crédits		Crédits reportés à 2000
			En liaison avec la réalisation de certaines ressources	Au titre de mesures d'ordre réglementaire				Total des crédits	Dépenses constatées (ordonnances ou mandats visés)	Rétablissements des crédits	Dépenses nettes	Crédits complémentaires demandés	Crédits non consommés et annulés définitivement	
				Reportis de la gestion précédente	Transferts et répartitions	Fonds de concours et dons et legs	Mesures diverses							
Aviation civile														
1 ^{re} Exploitation	6 584 401 730	»	11 721 005	126 242 080	»	»	»	6 772 364 815	6 824 629 596,19	144 389 388,00	6 680 240 208,19	358 932 300,75	172 811 967,56	228 244 940
2 ^e Opérations en capital	2 129 765 000	»	14 682 837	464 805 898	»	»	»	2 609 253 735	2 298 281 462,12	»	2 298 281 462,12	414 048 906,44	1,32	725 021 178
Totaux	8 714 166 730	»	26 403,842	591 047 978	»	»	»	9 331 618 550	9 122 911 058,31	144 389 388,00	8 978 521 670,31	772 981 207,19	172 811 968,88	953 266 118
Journaux officiels														
1 ^{re} Exploitation	897 572 338	»	692 000	5 456 072	»	»	»	903 720 410	907 121 664,58	36 344 018,33	870 777 646,25	»	26 866 571,75	6 076 192
2 ^e Opération en capital	182 427 662	»	180 928 000	14 599 257	»	»	»	377 954 919	366 832 577,37	»	366 832 577,37	14 643 069,08	0,71	25 765 410
Totaux	1 080 000 000	»	181 620 000	20 055 329	»	»	»	1 281 675 329	1 273 954 241,95	36 344 018,33	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46	31 841 602
Légion d'honneur														
1 ^{re} Exploitation	106 312 735	»	»	403 144	»	»	»	106 715 879	102 045 786,26	175 008,33	101 870 777,93	5 367,79	4 099 575,86	750 893
2 ^e Opérations en capital	6 930 000	»	»	27 818 005	»	»	»	35 761 995	19 229 036,99	»	19 229 036,99	1 179 371,03	0,04	17 712 329
Totaux	113 242 735	»	»	28 221 149	»	»	»	142 477 874	121 274 823,25	175 008,33	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90	18 463 222
Monnaies et médailles														
1 ^{re} Exploitation	1 337 415 782	»	»	476 975 359	»	»	»	1 814 391 141	1 057 660 382,89	41 528 468,17	1 016 131 914,72	16 803 424,41	415 062 650,69	400 000 000
2 ^e Opérations en capital	45 031 000	»	»	33 655 849	»	»	»	78 686 849	96 866 727,13	»	96 866 727,13	41 254 310,00	0,87	23 074 431
Totaux	1 382 446 782	»	»	510 631 208	»	»	»	1 893 077 990	1 154 527 110,02	41 528 468,17	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56	423 074 431
Ordre de la Libération														
1 ^{re} Exploitation	4 164 031	»	»	»	»	»	»	4 164 031	4 882 124,05	»	4 882 124,05	1 153 165,75	325 698,70	109 374
2 ^e Opérations en capital	850 000	»	»	130 000	»	»	»	980 000	131 906,95	»	131 906,95	»	0,05	818 093
Totaux	5 014 031	»	»	130 000	»	»	»	5 144 031	5 014 031,00	»	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75	957 467
Prestations sociales agricoles														
1 ^{re} Exploitation	94 347 000 000	»	»	»	»	»	»	94 347 000 000	98 575 856 694,09	2 828 590 583,30	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44	»
Récapitulation														
1 ^{re} Exploitation	103 276 866 616	»	12 413 005	609 076 655	»	»	»	103 898 356 276	107 472 196 248,06	3 051 027 466,13	104 421 168 781,93	2 392 514 597,93	1 234 520 693,00	635 181 399
2 ^e Opérations en capital	2 365 003 662	»	195 610 837	541 009 009	»	»	»	3 102 637 498	2 781 341 710,56	0,00	2 781 341 710,56	471 125 656,55	2,99	792 421 441
Totaux pour la situation des dépenses	105 641 870 278	»	208 023 842	1 150 085 664	»	»	»	107 000 993 774	110 253 537 958,62	3 051 027 466,13	107 202 510 492,49	2 863 640 254,48	1 234 520 695,99	1 427 602 840

RÈGLEMENT DÉFINITIF DES BUDGETS ANNEXES DE 1999
3^e partie – Résultats généraux des recettes et des dépenses

BUDGETS ANNEXES	RÈGLEMENT DES RECETTES			RÈGLEMENT DES DÉPENSES		
	Recettes	Versements par le budget général	Total des recettes	Dépenses	Versements au budget général	Total des dépenses
Aviation civile						
1 ^{re} section – Exploitation	8 126 413 205,50	»	8 126 413 205,50	6 680 240 208,10	»	6 680 240 208,19
2 ^e section – Opérations en capital ...	852 108 464,81	»	852 108 464,81	1 884 232 555,68	»	1 884 232 555,68
Variation du fonds de roulement (1)	»	»	»	414 048 906,44	»	414 048 906,44
Totaux	8 978 521 670,31	»	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31	»	8 978 521 670,31
Journaux officiels						
1 ^{re} section – Exploitation	1 237 610 223,62	»	1 237 610 223,62	870 777 646,25	»	870 777 646,25
2 ^e section – Opérations en capital ...	»	»	»	17 560 846,29	319 928 000,00	337 488 846,29
Variation du fonds de roulement (1)	»	»	»	29 343 731,08	»	29 343 731,08
Totaux	1 237 610 223,62	»	1 237 610 223,62	917 682 223,62	319 928 000,00	1 237 610 223,62
Légion d'honneur						
1 ^{re} section – Exploitation	114 535 135,62	»	114 535 135,62	101 870 777,93	»	101 870 777,93
2 ^e section – Opérations en capital ...	232 089,94	»	232 089,94	19 229 036,99	»	19 229 036,99
Variation du fonds de roulement (1)	6 332 589,36	»	6 332 589,36	»	»	»
Totaux	121 099 814,92	»	121 099 814,92	121 099 814,92	»	121 099 814,92
Monnaies et médailles						
1 ^{re} section – Exploitation	888 134 260,05	»	888 134 260,05	1 016 131 914,72	»	1 016 131 914,72
2 ^e section – Opérations en capital ...	127 576 177,74	»	127 576 177,74	96 866 727,13	»	96 866 727,13
Variation du fonds de roulement (1)	97 288 204,06	»	97 288 204,06	»	»	»
Totaux	1 112 998 641,85	»	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85	»	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération						
1 ^{re} section – Exploitation	5 014 031,00	»	5 014 031,00	3 728 958,30	1 153 165,75	4 882 124,05
2 ^e section – Opérations en capital ...	»	»	»	131 906,95	»	131 906,95
Totaux	5 014 031,00	»	5 014 031,00	3 860 865,25	1 153 165,75	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles						
1 ^{re} section – Exploitation	95 747 266 110,79	»	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79	»	95 747 266 110,79
Totaux	95 747 266 110,79	»	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79	»	95 747 266 110,79
Totaux généraux	107 202 510 492,49	»	107 202 510 492,49	104 567 622 669,73	167 399 762,72	104 735 022 432,45

(1) L'augmentation du fonds de roulement correspond à une dépense, la diminution à une recette.

M. Migaud, rapporteur général, a présenté un amendement, n° 2 rectifié, ainsi rédigé :

« I. – Dans le tableau G de l'article 8,

« 1. A la ligne : "Aviation civile",

« a) Dans la colonne : "Totaux égaux en recettes et en dépenses", substituer à la somme : "8 978 521 670,31", la somme : "8 977 872 794,31".

« b) Dans la colonne : "Ouvertures de crédits complémentaires", substituer à la somme : "772 981 207,19", la somme : "772 332 331,19".

« 2. A la ligne : "Totaux",

« a) Dans la colonne : "Totaux égaux en recettes et en dépenses", substituer à la somme : "107 202 510 492,49", la somme : "107 201 861 616,49".

« b) Dans la colonne : "Ouvertures de crédits complémentaires", substituer à la somme : "2 863 640 254,48", la somme : "2 862 991 378,48".

« II. – Dans le tableau G annexé,

« 1. Dans le tableau : "Récapitulation générale des résultats",

« a) A la ligne : "Aviation civile", dans les colonnes : "Recettes" et "Dépenses", substituer à la somme : "8 978 521 670,31", la somme : "8 977 872 794,31".

« b) A la ligne : "Totaux", dans les colonnes : "Recettes" et "Dépenses", substituer à la somme : "107 202 510 492,49", la somme : "107 201 861 616,49".

« 2. Dans le tableau : "1^{re} partie. – Situation des recettes" :

« a) A la ligne : "Aviation civile, 1^{re} section. – Exploitation", dans les colonnes : "Total des droits constatés pendant la gestion 1999" et "Recouvrements définitifs de l'année 1999", substituer à la somme : "8 126 413 205,50", la somme : "8 125 764 329,50".

« b) A la ligne : "Aviation civile, totaux", dans les mêmes colonnes, substituer à la somme : "8 978 521 670,31", la somme : "8 977 872 794,31".

« c) A la ligne : "Total général des recettes", dans les mêmes colonnes, substituer à la somme : "107 202 510 492,49", la somme : "107 201 861 616,49".

« 3. Dans le tableau : "2^e partie. – Situation des dépenses" :

« a) A la ligne : "Aviation civile, 2^e. – Opérations en capital" :

« – dans les colonnes : "Dépenses constatées" et "Dépenses nettes", substituer à la somme : "2 298 281 462,12", la somme : "2 297 632 586,12" ;

« – et dans la colonne : "Crédits complémentaires demandés", substituer à la somme : "414 048 906,44", la somme : "413 400 030,44".

« b) A la ligne : "Aviation civile, totaux" :

« – dans la colonne : "Dépenses constatées", substituer à la somme : "9 122 911 058,31", la somme : "9 122 262 182,31".

« – dans la colonne : "Dépenses nettes", substituer à la somme : "8 978 521 670,31", la somme : "8 977 872 794,31" ;

« – et dans la colonne : "Crédits complémentaires demandés", substituer à la somme : "772 981 207,19", la somme : "772 332 331,19".

« c) A la ligne : "Récapitulation, 2^e. – Opérations en capital" :

« – dans les colonnes : "Dépenses constatées" et "Dépenses nettes", substituer à la somme : "2 781 341 710,56", la somme : "2 780 692 834,56" ;

« – et dans la colonne : "Crédits complémentaires demandés", substituer à la somme : "471 125 656,55", la somme : "470 476 780,55".

« d) A la ligne : "Totaux pour la situation des dépenses" :

« – dans la colonne : "Dépenses constatées", substituer à la somme : "110 253 537 958,62", la somme : "110 252 889 082,62" ;

« – dans la colonne : "Dépenses nettes", substituer à la somme : "107 202 510 492,49", la somme : "107 201 861 616,49" ;

« – et dans la colonne : "Crédits complémentaires demandés", substituer à la somme : "2 863 640 254,48", la somme : "2 862 991 378,48".

« 4. Dans le tableau : "3^e partie. – Résultats généraux des recettes et des dépenses" :

« a) A la ligne : "Aviation civile, 1^{re} section. – Exploitation" :

« – dans les colonnes : "Recettes" et "Total des recettes", substituer à la somme : "8 126 413 205,50", la somme : "8 125 764 329,50".

« b) A la ligne : "Aviation civile. – Variation du fonds de roulement", dans les colonnes : "Dépenses" et "Total des dépenses", substituer à la somme : "414 048 906,44", la somme : "413 400 030,44".

« c) A la ligne : "Aviation civile, totaux" :

« – dans les colonnes : "Recettes", "Total des recettes", "Dépenses" et "Total des dépenses", substituer à la somme : "8 978 521 670,31", la somme : "8 977 872 794,31".

« d) A la ligne : "Totaux généraux" :

« – dans les colonnes : "Recettes" et "Total des recettes", substituer à la somme : "107 202 510 492,49", la somme : "107 201 861 616,49" ;

« – dans la colonne : "Dépenses", substituer à la somme : "104 567 622 669,73", la somme : "106 880 780 450,74" ;

« – dans la colonne : "Versement au budget général", substituer à la somme : "167 399 762,72", la somme : "321 081 165,75" ;

« – et dans la colonne : "Total des dépenses", substituer à la somme : "104 735 022 432,45", la somme : "107 201 861 616,49". »

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Même objet que l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 8 et le tableau G annexé, modifiés par l'amendement n° 2 rectifié.

(L'article 8 et le tableau G, ainsi modifiés, sont adoptés.)

Article 13

M. le président. « Art. 13. – I à IV. – *Non modifiés.*
« V. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 801 737,82 francs, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 15 décembre 1997 et du 19 novembre 1998, au titre du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. »

Je mets aux voix l'article 13.

(L'article 13 est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?
Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

M. Michel Bouvard. Contre.

M. Jean-Jacques Jégou. Contre également !

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 6 juin 2001, de M. Christian Estrosi, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les dysfonctionnements de la justice dans l'application des peines.

Cette proposition de résolution, n° 3110, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 6 juin 2001, de M. Bernard Derosier, un rapport n° 3113, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi relatif à la démocratie de proximité (n° 3089).

J'ai reçu, le 6 juin 2001, de M. Alfred Recours, un rapport, n° 3114, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (n° 3104), en nouvelle lecture.

J'ai reçu, le 6 juin 2001, de M. Bernard Roman, un rapport n° 3116, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi constitutionnelle de M. Jean-Marc Ayrault et les membres du groupe socialiste et apparentés tendant à modifier l'article 68 de la Constitution (n° 3091).

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M le président. J'ai reçu, le 6 juin 2001, de Mme Chantal Robin-Rodrigo, un rapport d'information n° 3111, déposé par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur la proposition de loi de M. Jean-Marc Ayrault, M. Marc Dolez, Mme Christine Lazerges et les membres du groupe socialiste et apparentés relative à l'autorité parentale (n° 3074).

6

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 6 juin 2001, de M. Augustin Bonrepaux, un avis n° 3112, présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi relatif à la démocratie de proximité (n° 3089).

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 6 juin 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité entre la République française et la Principauté d'Andorre portant rectification de la frontière.

Ce projet de loi, n° 3115, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Jeudi 7 juin 2001, à neuf heures, première séance publique :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 3082, relatif à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie :

M. Pascal Terrasse, rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3093).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt trois heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

NOTIFICATION D'UNE ADOPTION DÉFINITIVE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre qu'ont été adoptés définitivement par les instances communautaires les textes suivants :

COMMUNICATION DU 5 JUIN 2001

- N° E 1320 (COM [1999] 438 final). – Proposition de décision-cadre du Conseil visant à combattre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiements autres que les espèces (adopté le 28 mai 2001).
- N° E 1358 (11634/99 ENFOPOL 65). – Projet de décision-cadre sur l'échange des résultats des analyses d'ADN : note de la présidence au groupe « Coopération policière » (adopté sous la forme d'une résolution du Conseil le 28 mai 2001).
- N° E 1382 (COM [1999] 660 final). – Proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion de la Communauté européenne au règlement n° 13/H de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation des voitures particulières en ce qui concerne le freinage (adopté le 14 mai 2001).
- N° E 1403 (COM [2000] 30 final). – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (adopté le 30 mai 2001).
- N° E 1458 (8296/00 VISA 55 COMIX 377). – Projet d'initiative de la République française en vue de l'adoption d'un règlement du Conseil relatif à la libre circulation avec un visa de long séjour : note de la délégation française au groupe visa (adopté le 28 mai 2001).
- N° E 1487 (COM [2000] 313 final). – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (version codifiée) (adopté le 4 avril 2001).
- N° E 1525 (10130/00 MIGR 54). – Initiative de la République française en vue de l'adoption de la directive du Conseil relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers : actes législatifs et autres instruments (directive 2000/.../CE du Conseil

du relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers (adopté le 28 mai 2001).

- N° E 1600 (COM [2000] 684 final). – Proposition de décision du Conseil relative à une participation financière de la Communauté à certaines dépenses consenties par les Etats membres pour la mise en œuvre des régimes de contrôle, d'inspection et de surveillance applicables à la politique de la pêche (adopté le 28 mai 2001).
- N° E 1624 (COM [2000] 728 final). – Proposition de décision concernant la conclusion, au nom de la Communauté européenne, d'un échange de lettres rendant compte de l'entente dégagée à propos de l'adhésion de la République de Corée aux principes de coopération internationale en matière d'activités de recherche et de développement dans le domaine des systèmes de fabrication intelligents entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, l'Australie, le Canada et les pays AELE de Norvège et de Suisse (adopté le 28 mai 2001).
- N° E 1642 (COM [2000] 858 final). – Proposition de règlement du Conseil étendant la date d'application du règlement (CEE) n° 3621/92 portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun lors de l'importation de certains produits de la pêche aux îles Canaries et du règlement (CE) n° 527/96 portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun et portant introduction progressive des droits du tarif douanier commun lors de l'importation d'un certain nombre de produits industriels aux îles Canaries (adopté le 30 mai 2001).
- N° E 1686 (COM [2001] 76 final). – Proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CEE) n° 1911/91 relatif à l'application des dispositions du droit communautaire aux îles Canaries (adopté le 30 mai 2001).
- N° E 1713 (COM [2001] 138 final). – Proposition de règlement du Conseil autorisant l'offre et la livraison à la consommation humaine directe de certains vins importés susceptibles d'avoir fait l'objet de pratiques œnologiques non prévues par le règlement (CE) n° 1493/1999 (adopté le 22 mai 2001).
- N° E 1724 (8122/01 EUROPOL 34). – Projet de budget d'EUROPOL pour 2002 : note de la présidence au comité de l'article 36/COREPER/Conseil (adopté le 28 mai 2001).
- N° E 1729 (COM [2001] 250 final). – Proposition de décision concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République d'Argentine dans le cadre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994, en vue de la modification des concessions, en ce qui concerne l'ail, prévues dans la liste CXL annexée au GATT (adopté le 28 mai 2001).

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
DÉBATS DU SÉNAT :							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
DOCUMENTS DU SÉNAT :							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : **0,69 € - 4,50 F**